

SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

Quand le Front national poursuit pénalement une avocate

Raquel Garrido, avocate d'un candidat aux législatives en 2012, est poursuivie par le Front national devant le tribunal correctionnel, pour des propos tenus dans le cadre de sa mission de défense de son client.

En poursuivant un avocat directement dans l'exercice de ses fonctions, le Front national affiche sa conception des droits de la défense, composante essentielle des droits de l'homme et des libertés individuelles. Ces pratiques qui visent à museler la parole de l'avocat sont d'un autre temps ou d'un autre lieu, mais n'ont pas leur place dans une société démocratique.

Ce parti d'extrême droite nous montre ici son vrai visage.

Cette action du Front national nous rappelle qu'il doit être combattu avec force par notre engagement social comme dans les urnes.

Pour ces raisons, Raquel Garrido reçoit tout notre soutien.

Paris, le 22 juin 2013

SAF 34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS
Tél. 01 42 82 01 26

saforg@orange.fr